

Espace360

71 Boulevard Richard
Lenoir, 75011, Paris
C.G.V.

Dégradations Contestations



En cas de salissures disproportionnées,
« l'Espace360 » facturera les frais de
nettoyage.

En cas de dégradations commises par le
client, les réparations seront évaluées
par procès-verbal et seront suivies d'une
indemnisation par le client.

Toute contestation relative aux
présentes prestations sera porter devant
le tribunal compétent.

Sécurité



Le nombre de personnes indiqué pour la salle
ne doit pas être dépassé pour motif de sécurité.

En cas d'infraction, le locataire en
assume l'entière responsabilité.

Conformément au décret n° 92-478 du 29 mai
1992 et la loi du 1er janvier 2008, nous rappelons
qu'il est interdit de fumer dans les lieux affectés à
un usage public.

L'introduction de toute matière
inflammable est interdite.

Les animaux de compagnie sont interdits
dans l'enceinte de l'établissement.

Dépôts de matériels



Les matériels déposés avant ou après la location
restent sous la responsabilité du client.

Les livraisons intervenant avant ou après la
manifestation font l'objet d'un accord préalable
fixant la nature, le conditionnement et le poids
des objets, et les horaires.

La reprise de votre matériel doit s'effectuer
immédiatement après son utilisation.

Durée Horaires



La prise de possession et la libération de l'espace
loué intervient dans le créneau horaire convenu
dans la réservation

Tout dépassement d'horaires non prévu sera
facturé au prix de 50,00 € / heure, dans la limite
de deux heures complémentaires à la location.

Ces dépassements ne sont accordables
qu'en fonction des disponibilités.

Objet Location



Besoins ponctuels
d'organisations d'événements
à caractère professionnel.

formation
réunion
séminaire

Sont exclues les
manifestations à caractère

politique
religieux
militant



Prestation

La location comprend

la salle et son mobilier
la fourniture des fluides
(eau, électricité, chauffage,
adsl ou fibre).
un tableau blanc avec feuilles
un vidéoprojecteur

Les services de boissons et
restauration sont ceux stipulés dans
le devis signé par le preneur.

La salle mise à la disposition devra être
restituée dans l'état et l'aménagement
de départ



Réservation Paiement

Retour Devis signé

avec la mention
"Bon pour accord"
un acompte de
50% du devis

Si réservation inférieure à 7 jours de la
date de location, l'intégralité de la
somme due doit être versée à la
réservation.

Le paiement de l'intégralité de la
prestation est effectué selon les délais
signalés dans la facture.



Annulation

Annulation + de 15 jours avant la date
de location : l'acompte est restitué

Annulation - de 15 jours avant la date
de location : l'acompte est conservé.